



# FRANCE FORMATION SECURITE REUNION

## Centre de formation aux métiers de la sécurité

### SSIAP 3

## CHEF DE SERVICE ET DE SECURITE INCENDIE ET ASSISTANCE A PERSONNES

ANNEXE V à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur.

DUREE DE FORMATION :	NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION :
<p>223 Heures examen compris  <i>Recyclage : 21 Heures tout les 3 ans</i>  <i>Remise à niveau (après 3 ans de non activité) : 35 H</i></p>	<p>Minimum 6 stagiaires, maximum 10 par session.</p>
PRE REQUIS :	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diplôme de niveau quatre minimum (BAC) <i>ou</i></li> <li>- Validation des acquis de l'expérience donnant un niveau 4 <i>ou</i></li> <li>- SSIAP 2 avec trois ans d'expérience dans la fonction de Chef d'équipe de sécurité incendie</li> <li>- <b>PSC1</b> ou <b>SST</b> en cours de validité (de moins de 2 ans)</li> <li>- Aptitude médicale physique spécifique adaptée (de moins de 3 mois)</li> </ul>	
INTERVENANT :	
<p>Intervenant avec une qualification minimum : de SSIAP 3 (ou équivalent) ou DUT avec une expérience de 2 ans dans la formation SSIAP 1 ou 2, ou BREVET DE PREVENTION.            Ou expert reconnu dans le domaine de compétence traiter.            FFSR est agréé conventionné sous le n° 0601/SST/2011-1/23 par l'INRS et la CGSS Réunion.</p>	
DATES ET HORAIRES :	
<p>Les dates et les horaires de la formation sont établis en fonction des dates prévisionnelles mises en place par FFSR.</p>	
LIEU :	
<p>Dans notre centre de formation à Quartier Français</p>	

## LES MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES :

FFSR mettra à disposition tous les moyens techniques et pédagogiques au bon déroulement de la formation.

- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- Films et vidéos sur l'évolution d'un feu dans une pièce
- Films/vidéo/CD Rom sur un sinistre réel
- Ouvrages J.O ERP et IGH ouvrages conseillés
- Ouvrages en relation avec la matière enseignée
- Plusieurs jeux de plans
- Matériel informatique avec logiciels adaptés (création de planning ; création de budget, etc.

Matériel nécessaire à la formation :

- Extincteurs (eau ; poudre, CO<sub>2</sub>) si possible en coupe
- Robinet incendie armé (en état de fonctionnement)
- Tête d'extinction automatique à eau. Enregistreur des événements avec possibilité de lecture
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- Système de sécurité incendie : au minimum, une centrale traditionnelle équipée de voyant réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme avec possibilité d'affichage des feux, dérangements, alimentations etc....)
- Divers détecteurs d'incendie, déclencheurs manuels, Modèle de coupure d'urgence (électrique, porte automatique etc....)
- Un volet de désenfumage équipé de son système de déclenchement
- Un clapet coupe feu équipé
- Justifier l'emploi d'extincteurs sur feu réel (station feu, aire de feu)
- Informatique : notion de réception d'une alarme provenant d'un système informatique (prise en compte, traitement)
- Emploi du téléphone (réception, appel)
- Registre de prise en compte des événements heure, motif, localisation, traitement)
  
- Système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCM

## PRESENTATION DU METIER :

Préparer le stagiaire aux fonctions de chef de la sécurité

## PROGRAMME TYPE DE LA FORMATION :

<b>1<sup>ère</sup> Partie : LE FEU ET SES CONSEQUENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les principes d'éclosion et de développement du feu</li><li>- Définir et appliquer la réaction et la résistance au feu</li></ul>	12H00
<b>2<sup>ème</sup> Partie : LA SECURITE INCENDIE ET LES BATIMENTS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Reconnaître la typologie et le type de structure d'un bâtiment</li><li>- Se situer sur un plan d'architecte en vue d'appliquer la réglementation incendie</li><li>- Connaître et savoir utiliser la trame d'analyse d'un projet de construction ;</li></ul>	60H00
<b>3<sup>ème</sup> Partie: LA REGLEMENTATION INCENDIE</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Expliquer l'ordonnancement de la réglementation</li><li>- Classer un bâtiment en fonction de la réglementation</li><li>- Appliquer les obligations réglementaires aux différents types de bâtiments</li><li>- La réglementation accessibilité</li></ul>	70H00

<b>4<sup>ème</sup> Partie: GESTION DES RISQUES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyses des risques</li> <li>- Réalisation des travaux de sécurité</li> <li>- Documents administratifs</li> </ul>	22H00
<b>5<sup>ème</sup> Partie: CONSEIL AU CHEF D'ETABLISSEMENT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer un compte rendu oral ou écrit et rédiger un rapport</li> <li>- Actualiser ses connaissances des textes applicables</li> </ul>	6H00
<b>6<sup>ème</sup> Partie: CORRESPONDANT DES COMMISSIONS DE SECURITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La composition, le rôle des commissions de sécurité et l'importance des relations avec elles</li> <li>- Contrôler et tenir à jour le registre de sécurité</li> </ul>	12H00
<b>7<sup>ème</sup> Partie : LE MANAGEMENT DE L'EQUIPE DE SECURITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les principes de gestion du personnel et des moyens</li> <li>- Assurer une autorité dynamique</li> <li>- Le code du travail applicable aux salariés</li> </ul>	26H00
<b>8<sup>ème</sup> Partie : LE BUDGET DU SERVICE SECURITE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La réalisation des budgets</li> <li>- La fonction achat</li> <li>- Gérer les contrats de maintenance des installations de sécurité</li> </ul>	8H00
Conforme au programme défini dans l'arrêté du 02 Mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur		
<b>A LA FIN DE LA FORMATION, IL EST REMIS A CHAQUE STAGIAIRE :</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 livre</li> <li>- Une attestation individuelle attestant de la formation « S.S.I.A.P 3»</li> <li>- Un diplôme de S.S.I.A.P 3</li> </ul>		

<b>VERIFICATION DES ACQUIS EN FIN DE FORMATION : (7H00)</b>		
<b>Epreuve écrite</b>	QCM de 40 questions à choix multiples	40 min, (moyenne à 12/20)
<b>Epreuve pratique</b>	Rédaction d'un rapport, à partir de plans d'un établissement d'un ERP de 1 <sup>ère</sup> catégorie avec plusieurs activités.	2h30
<b>Epreuve orale</b>	Animation d'une séquence pédagogique	15 min / stagiaire
<i>Examen conforme aux dispositions prévues par l'arrêté du 02/05/2005 et textes ultérieurs</i>		
Le candidat sera certifié s'il obtient au moins la note de 12 sur 20 à l'épreuve écrite et s'il est évalué apte à l'issue de l'épreuve pratique. Le candidat passe toutes les épreuves quel que soit le résultat obtenu à une épreuve. En cas d'ajournement à la première présentation, le candidat dispose d'un an pour acquérir l'ensemble des épreuves. Après cette période le candidat perd le bénéfice des épreuves acquises et doit suivre une nouvelle formation complète avant de se représenter à un examen.		

FFSR centre de formation : 95, avenue Mahatma Gandhi, Quartier Français 97441 Sainte-Suzanne

TEL : 02.62.50.73.24. GSM Rémy Rège : 06.92.25.92.12

[ffsr@ffsreunion.fr](mailto:ffsr@ffsreunion.fr)

N° SIRET : 452173750 00038- Déclaration d'activité: 98 97 03005 97 - Agréments : ERP/ SSIAP 0425, INRS/ 0601/SST/2011-1/23 SNOFOPS : AQSP n°2008-R1-A-0006 CPNEFP/ CQPAPS n° 9707010201

Membre du Syndicat National des Organisme de Formation en Prévention et Sécurité (SNOFOPS)